

AFFICHAGE

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy

VILLE DE VILLEPINTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 04 FEVRIER 2009

sous la présidence de Mme Nelly ROLAND IRIBERRY, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 34

Mme ROLAND IRIBERRY, M. BORGEL (pouvoir à M. CHACON puis arrivé au point n° 2009-007), M. FAGUIER, Mme HUBERT, Mme BROU, M. NAUMOVIC, Mme REYDANT, M. KERAUDREN, Mme BOUSSELIT (partie au point n° 2009-008, pouvoir à Mme REYDANT), M. ARRAHMANE, Mme MALKI (arrivée au point n° 2009-007), M. TERREYRE, M. PALOMO, M. PORTA (parti au point n° 2009-022, pouvoir à Mme POUCHIN), M. CHIROUSE, Mme POUCHIN, M. PALCY, Mme ILLOUZ, M. JEAN-BAPTISTE, M. ESSAID, M. ESTEVES, Mme BOURY, Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU, M. CHACON, Mme MASSENGO (partie au point n° 2009-008, pouvoir à M. PALCY), Melle OUDDAH, M. MONAT, Mme GILARD, Mme TROUDART, M. MARIOT (parti au point n° 2009-009, pouvoir à Mme VALLETON), M. LAURENT, Mme VALLETON, Mme CHAMPAPHONEVILAY, Mme VAUBAN.

Absents

Excusés : 5

Mme ROBERT	qui a donné pouvoir à M. JEAN-BAPTISTE
Mme CYPRIEN-SUZAN	qui a donné pouvoir à Mme BROU
M. COURATIER	qui a donné pouvoir à Melle OUDDAH
Melle YOUSSEUF	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN
M. MARIAGE	qui a donné pouvoir à M. LAURENT

Secrétaire de séance : Madame Danièle ILLOUZ.

- **ORDRE DU JOUR :**

Adopté tel que présenté.

- **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2008.**

9 Abstentions
Adopté à : 29 Voix Pour

- **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2008.**

9 Abstentions
Adopté à : 29 Voix Pour

- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2008.

A l'Unanimité.

INSCRIPTION D'UNE DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR :

Vote de Principe.

N° 2009-000

La municipalité ayant souhaité répondre à l'appel de deux associations humanitaires qui l'ont sollicitée ces derniers jours par courrier pour l'attribution d'une aide d'urgence en direction des victimes des populations de Gaza, Madame le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal le point suivant :

"Attribution de deux subventions exceptionnelles au titre de l'exercice 2009 au Secours Populaire Français et au Secours Catholique pour venir en aide aux victimes de Gaza."

Ces deux associations présentes sur place et à Villepinte sollicitent une subvention de 1 000 €uros chacune.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la séance du 4 février 2009.

I - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - Décisions n°s 08-077 à 08-100 (inclus).

N° 2009-001

Il est DONNE ACTE à Madame le Maire de sa communication.

2 - Marchés A Procédure Adaptée notifiés depuis le 07 Novembre 2008 au 19 Décembre 2008 (15 MAPA).

N° 2009-002

Il est DONNE ACTE à Madame le Maire de sa communication.

II - AFFAIRES COMMUNALES

1 - Communication du Maire relative à la modification du tableau du Conseil Municipal suite à l'élection de deux Adjoints au Maire de quartiers.

N° 2009-003

Par délibération n° 2008-244 en date du 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal a également élu Monsieur Philippe PALOMO et Madame Dominique ROBERT, alors conseillers municipaux délégués, Adjoints au Maire de quartiers.

Il est donc proposé de modifier le tableau du Conseil Municipal établi lors du Conseil Municipal du 22 mars 2008, suite à l'élection du Maire et de onze adjoints.

Il est DONNE ACTE à Madame le Maire de sa communication.

2 - Communication du Maire relative au rapport annuel sur la Délégation de Service Public relative au chauffage urbain.

N° 2009-004

En application de la loi, le Maire a l'obligation de présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité annuel établi par le délégataire du service public pour le chauffage urbain pour l'année 2007.

Ce rapport a été présenté aux membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux le 2 février 2009.

Il est DONNE ACTE à Madame le Maire de sa communication.

3 - Communication du Maire relative au rapport annuel sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement.

N° 2009-005

Conformément à la loi, la société LES FILS DE MADAME GERAUD SARL a produit pour l'année 2007 un rapport retraçant l'ensemble des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

Ce rapport a été présenté aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 février 2009.

Il est DONNE ACTE à Madame le Maire de sa communication.

4 - Communication du Maire relative au rapport annuel sur la Délégation de Service Public de la restauration scolaire et périscolaire.

N° 2009-006

Conformément à la loi, la SOGERES a produit pour l'année 2007-2008 un rapport retraçant l'ensemble des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

Ce rapport a été présenté aux membres de la commission consultative des services publics locaux le 2 février 2009.

Il est DONNE ACTE à Madame le Maire de sa communication.

III - FINANCES

1 - Budget Primitif 2009 – Budget principal de la Commune.

Rapport de présentation.

Approbation.

N° 2009-007

Compte tenu du rapport de présentation qui identifie l'ensemble des crédits et opérations budgétaires retenus en terme de gestion et d'équipement pour 2009, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Budget Primitif et à l'adopter, conformément aux dispositions législatives et réglementaires s'inscrivant dans la nomenclature comptable M14.

Le Conseil Municipal décide donc :

D'approuver le rapport de présentation et les annexes du Budget Primitif 2009.

De voter le Budget Principal 2009 de la Commune en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement par opération et par chapitre.

Adopté à l'Unanimité.

D'adopter le Budget Primitif 2009 tel que présenté ci-après.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

	<u>en euros</u>
011 - Charges à caractère général	14 077 758 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	27 045 000 €
014 - Atténuation de produits	0 €
022 - Dépenses imprévues	15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 550 750 €
66 - Charges financières	1 402 499 €
67 - Charges exceptionnelles	30 145 €
023 - Virement à la section d'Investissement	5 602 792 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 382 310 €

Total Dépenses de l'exercice **53 106 254 €**

Recettes :

70 - Produit des Services du Domaine et ventes diverses	1 519 430 €
73 - Impôts et taxes	31 603 500 €
74 - Dotations et Participations	18 392 673 €
75 - Autres produits de gestion courante	709 740 €

013 - Atténuation de charges	600 300 €
77 - Produits exceptionnels	174 511 €
042 - Opération d'ordre de Transfert entre sections	106 100 €
Total Recettes de l'exercice	53 106 254 €

Section d'Investissement

en euros

Dépenses :

10 - Reprises sur dotations fonds divers et réserves	1 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 292 190 €
20 - Immobilisations incorporelles	576 000 €
204-Subvention d'équipements versées	11 000 €
21 - Immobilisations corporelles	7 841 205 €
23 - Immobilisations en cours	212 000 €
Opérations d'Equipement	4 042 770 €
020 - Dépenses imprévues	33 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 100 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €
Total Dépenses	17 115 265 €

Dont Opérations :

Dépenses

0202 – Centre Culturel	250 570 €
------------------------	-----------

**Adopté à : 9 Voix Contre
30 Voix Pour**

0601 – ANRU Fontaine Mallet	3 245 700 €
0602 – Reconstruction COSOM	115 000 €

A l'Unanimité.

0701 – Reconstruction CLSH	175 000 €
----------------------------	-----------

**Adopté à : 1 Abstention
38 Voix Pour**

0801 – Construction Crèche	176 500 €
----------------------------	-----------

Adopté à l'Unanimité.

0901 – Construction Centre administratif	50 000 €
--	----------

**Adopté à : 9 Abstentions
30 Voix Pour**

0902 – Construction Crèche Vert Galant	30 000 €
--	----------

Adopté à l'Unanimité.

Total Opérations	4 042 770 €
-------------------------	--------------------

**Adopté à : 9 Abstentions
30 Voix Pour**

Recettes :

10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 830 000 €
13 - Subventions d'Investissement	472 703 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 827 460 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 602 792 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 382 310 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €
Total Recettes	17 115 265 €

9 Voix Contre
Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Budget Primitif 2009 – Budget annexe de l'Assainissement.

Approbation.

N° 2009-008

Le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport de présentation et le document constituant le Budget Primitif 2009 - Budget annexe de l'Assainissement et ses annexes.

Le Conseil Municipal est également invité à adopter le Budget Primitif 2009 - Budget annexe de l'Assainissement en section d'exploitation et en section d'investissement par chapitre.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 par chapitre :

Section d'exploitation

en euros

Dépenses :

011 - Charges à caractère général	334 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	107 390,00
65 – Autres charges de gestion courante	3 000,00
66 - Charges financières	2 607,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	341 437,00
023 - Virement à la section d'Investissement	68 366,00
Total Dépenses de l'exercice	856 800,00

Recettes :

013 - Atténuation de charges	0,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	815 300,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 500,00
Total Recettes d'exploitation	856 800,00

Section d'Investissement

en euros

Dépenses :

16 - Emprunts et dettes assimilées	33 900,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
21 - Immobilisations corporelles	662 664,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 500,00

Total Dépenses d'investissement **738 064,00**

Recettes :

10 - Dotations, fonds divers et réserves	112 261,00
16 - Emprunts	216 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	68 366,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	341 437,00

Total Recettes **738 064,00**

9 Voix Contre
Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Fiscalité Locale : Vote des taux des contributions directes 2009.

N° 2009-009

Les taux d'imposition retenus pour 2009 s'établissent comme suit :

	2008 (pour mémoire)	2009
Taxe d'Habitation	15,22 %	15,22 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	30,75 %	30,75 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	89,16 %	89,16 %
Taxe Professionnelle	15,22 %	15,22 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition sur l'année 2009 précédemment énoncés.

9 Abstentions
Adopté à : 30 Voix Pour

4 - Approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2009-2012.
N° 2009-010

Pour avoir une meilleure lisibilité de la politique municipale et des opérations à venir, la Ville souhaite mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur 4 ans recensant l'ensemble des projets d'investissement.

Ce PPI d'un montant global de **33 188 236 €** sera réactualisé chaque année au moment du vote du Budget Primitif.

En 2009, il comprend les opérations suivantes :

	2009		2010		2011		2012		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS NOUVELLES										
ANRU	3 244 200,00	426 903,00	5 579 853,00	3 417 832,00	2 820 408,00	350 680,00	483 775,00	73 086,00	12 128 236,00	4 268 501,00
Acquisition foncière quartier de la gare	1 306 800,00	0,00	800 000,00	0,00	393 200,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00
Acquisition foncière Boulevard Ballanger	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
Plan Local d'Urbanisme	245 000,00	0,00	100 000,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
Centre de loisirs Des Fontaines	175 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	700 000,00	300 000,00	325 000,00	140 000,00	2 200 000,00	440 000,00
Construction d'une crèche "château d'eau"	175 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 675 000,00	700 000,00	150 000,00	500 000,00	3 000 000,00	1 200 000,00
Construction d'une crèche "Vert Galant"	30 000,00	0,00	600 000,00	0,00	1 000 000,00	500 000,00	370 000,00	300 000,00	2 000 000,00	800 000,00
Construction vestiaire stade Mousset/Infroit /Piscine	150 000,00	0,00	300 000,00	0,00	200 000,00	0,00	150 000,00	0,00	800 000,00	0,00
Aménagement parking Pasteur	0,00	0,00	150 000,00	0,00	350 000,00	0,00	200 000,00	0,00	700 000,00	0,00
Etudes environnementales	95 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	45 000,00	0,00	300 000,00	0,00
Réfection des rues Clignancourt / Salengro	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00
Eclairage Public Pasteur/ Mauriac	240 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
OPERATIONS D'AMELIORATIONS										
Améliorations Eclairages Publics	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	600 000,00	0,00
Amélioration Aires de jeux	120 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	360 000,00	0,00
Améliorations des réseaux eaux pluviales	0,00	0,00	200 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	800 000,00	0,00
Améliorations de la voirie communale	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00
Améliorations des Espaces Verts	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	500 000,00	0,00
TOTAL	7 856 000,00	426 903,00	12 394 853,00	3 417 832,00	9 558 608,00	1 850 680,00	3 378 775,00	1 013 086,00	33 188 236,00	6 708 501,00

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2009-2012.

9 Voix Contre
Adopté à : 29 Voix Pour

5 - Vote de 16 nouvelles Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) 2009 – Budget principal de la Commune de Villepinte.
N° 2009-011

En 2009, les Autorisations de Programme comportent onze opérations nouvelles (ANRU, acquisition foncière sur le boulevard Ballanger, réalisation du centre de loisirs des Fontaines, construction d'une crèche « château d'eau », construction d'une crèche « vert galant », construction des vestiaires stade Mousset, Infroit et piscine, aménagement du parking Pasteur, études environnementales, réfection des rues Salengro/ Clignancourt, éclairage public au quartier Pasteur/ Mauriac) et cinq opérations d'améliorations (éclairage public, aires de jeux, eaux pluviales, voiries et espaces verts).

Le montant global des Autorisations de Programme s'élève à 33 188 236 € en dépense.

La liste des Autorisations de Programme sera actualisée et complétée chaque années lors du vote du Budget Primitif.

En 2009, les crédits de paiement comportent onze opérations nouvelles (ANRU, acquisition foncière sur le boulevard Ballanger, réalisation du centre de loisirs des Fontaines, construction d'une crèche « Château d'eau », construction d'une crèche « Vert Galant », construction des vestiaires au stade Mousset, Infroit et à la piscine, aménagement du parking Pasteur, études environnementales, réfection des rues Salengro/ Clignancourt, éclairage public au quartier Pasteur/ Mauriac) et cinq opérations d'amélioration (éclairage public, aires de jeux, eaux pluviales, voiries et espaces verts).

Tout comme la liste des Autorisations de Programme, les Crédits de Paiement seront actualisés et complétés chaque année au cours de l'exercice budgétaire.

En 2009, ces Crédits de Paiement s'élèvent à 7 856 000 € en dépenses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter le montant des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de paiement pour 2009 comme suit :

PROGRAMME / OPERATIONS	DUREE		MONTANT AP		MONTANT CP 2009	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT: OPERATIONS NOUVELLES						
ANRU	4 ans	2009-2012	12 128 236,00	4 268 501,00	3 244 200,00	426 903,00
FONCIER						
Acquisitions foncières quartier de la gare	3 ans	2009-2011	2 500 000,00	0,00	1 306 800,00	0,00
Acquisitions foncières Boulevard Ballanger	4 ans	2009-2012	600 000,00	0,00	0,00	0,00
URBANISME						
Plan Local d'Urbanisme	3 ans	2009-2011	400 000,00	0,00	245 000,00	0,00
Aménagement Parking pasteur	4 ans	2009-2012	700 000,00	0,00	0,00	0,00
ENFANCE						
Centre de Loisirs Des fontaines	4 ans	2009-2012	2 200 000,00	440 000,00	175 000,00	0,00
PETITE ENFANCE						
Construction crèche "château d'eau"	4 ans	2009-2012	3 000 000,00	1 200 000,00	175 000,00	0,00
Construction crèche " Vert galant"	4 ans	2009-2012	2 000 000,00	800 000,00	30 000,00	0,00
SPORTS						
Construction vestiaires stades Mousset / Infruit / Piscine	4 ans	2009-2012	800 000,00	0,00	150 000,00	0,00
ENVIRONNEMENT						
Etudes environnementales	4 ans	2009-2012	300 000,00	0,00	95 000,00	0,00
RESEAUX						
Réfection des rues Clignancourt/ Salengro	3 ans	2009-2011	1 800 000,00	0,00	800 000,00	0,00
Eclairage Public du quartier Pasteur / Mauriac	3 ans	2009-2011	500 000,00	73 500,00	240 000,00	0,00
TOTAL			26 928 236,00	6 782 001,00	6 461 000,00	426 903,00
INVESTISSEMENT: OPERATIONS D'AMELIORATIONS						
RESEAUX						
Améliorations Eclairage Public	4 ans	2009-2012	600 000,00	124 300,00	150 000,00	61 000,00
Travaux eaux pluviales	4 ans	2009-2012	800 000,00	0,00	0,00	0,00
Travaux de voirie	4 ans	2009-2012	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
ENVIRONNEMENT						
Espaces Verts	4 ans	2009-2012	500 000,00	0,00	125 000,00	0,00
ENFANCE						
Aires de Jeux	4 ans	2009-2012	360 000,00	0,00	120 000,00	0,00
TOTAL			6 260 000,00	124 300,00	1 395 000,00	61 000,00
TOTAL GENERAL			33 188 236,00	6 906 301,00	7 856 000,00	487 903,00

9 Voix Contre
Adopté à : 30 Voix Pour

6 - Actualisation des Crédits de Paiement 2009 de l'Autorisation de Programme (A.P./C.P.) créée par le Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2008 – Budget principal de la Commune de Villepinte.

N° 2009-012

Par délibération n° 2008-249 du 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une Autorisation de Programme et d'approuver le montant et la répartition prévisionnelle des Crédits de Paiement pour les acquisitions foncières situées à proximité de la Gare du Vert Galant. Ainsi, cette délibération prévoyait l'ouverture d'une Autorisation de Programme de 2 500 000 € et des Crédits de Paiement 2009 de 1 000 000 €.

Suite à la préemption de la parcelle centrale majorée des frais de notaire correspondants, il convient d'inscrire en Crédits de Paiement 2009 le montant de 1 306 800 € au lieu de la somme de 1 000 000 € prévue initialement.

Néanmoins, il est à noter que le montant de l'Autorisation de Programme reste inchangé et s'établit toujours à 2 500 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des Crédits de Paiement 2009 correspondant à l'Autorisation de Programme pour les acquisitions foncières situées à proximité de la Gare du Vert Galant pour un montant de 1 306 800 €.

9 Voix Contre
Adopté à : 30 Voix Pour

7 - Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (A.P./C.P.) 2009 pour le Budget d'Assainissement.

N° 2009-013

Cette Autorisation de Programme générale s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Municipalité pour un montant global de 400 000 €.

Cette Autorisation de Programme est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement dans le quartier de Fontaine Mallet. Le coût total de ces travaux est estimé à environ 400 000 €uros et s'échelonne sur plusieurs années budgétaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ouvrir cette Autorisation de Programme et d'approuver le montant et la répartition prévisionnelle des Crédits de Paiement 2009 pour les travaux d'assainissement réalisés dans le quartier de Fontaine Mallet.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante (répartition prévisionnelle à ce jour) :

<input type="checkbox"/>	Montant global de l'Autorisation de Programme :	400 000 €
<input type="checkbox"/>	Montant 2009 des crédits de paiement :	100 000 €
<input type="checkbox"/>	Montant 2010 des crédits de paiement :	100 000 €
<input type="checkbox"/>	Montant 2011 des crédits de paiement :	100 000 €
<input type="checkbox"/>	Montant 2012 des crédits de paiement :	100 000 €

9 Voix Contre
Adopté à : 30 Voix Pour

8 - Convention entre la Commune de Villepinte et l'Association Centre Social André Malraux (C.S.A.M.).

N° 2009-014

Au vu des missions du Centre Social André Malraux, la commune de Villepinte désire contractualiser le soutien financier qu'elle apporte à cette structure.

Cette convention de partenariat entre la Ville et l'association Centre Social André Malraux (C.S.A.M) va définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le montant de la subvention est fixé annuellement par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention entre la commune de Villepinte et l'association CSAM fixant les modalités de ce partenariat.

Adopté à l'Unanimité.

IV - PERSONNEL COMMUNAL

1 - Tableau des effectifs annexé au Budget Primitif 2009.

N° 2009-015

Un certain nombre de modifications, créations ou suppressions d'emplois, sont intervenues au cours des différents conseils municipaux de l'année 2008.

Par ailleurs, une nouvelle présentation de l'état du personnel annexé au budget primitif et établi au 1^{er} janvier de l'année vous est soumise, en application d'une nouvelle réforme de la nomenclature comptable M14.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs annexé au Budget primitif 2009 faisant apparaître 925 effectifs budgétaires et 836 postes pourvus.

9 Abstentions
Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Tableau des effectifs : créations et suppressions d'emplois.

N° 2009-016

Les créations et les suppressions d'emplois soumise à l'approbation du Conseil Municipal et qui prendront effet à compter du 15 février 2009, se résument comme suit :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative	2 attachés 1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe	-
<i>Sous total</i>	3	0
Technique	- - 1 adjoint technique 1 ^{ère} classe 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe saisonnier pour 6 mois	1 contrôleur principal 1 contrôleur de travaux - -
<i>Sous total</i>	2	2
Animation	1 animateur – chef 1 animateur	4 adjoints d'animation 1 ^{ère} classe
<i>Sous total</i>	2	4
Culturelle patrimoine et bibliothèque	1 adjoint patrimoine 2 ^{ème} classe	1 bibliothécaire
enseignement artistique	- -	1 professeur hors classe (3 h hebdos) 1 assistant piano - jazz (4 h hebdos)
<i>Sous total</i>	1	3
Sportive	-	1 éducateur APS 2 ^{ème} classe 15 h hebdos
<i>Sous total</i>	0	1
Médico-sociale	-	3 ATSEM 2 ^{ème} classe
<i>Sous total</i>	0	3
TOTAL	8	13

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Tableau des effectifs : créations d'emplois saisonniers pour la période des vacances scolaires d'hiver 2009 et gratification des stagiaires en cours de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA).

N° 2009-017

Le Conseil Municipal est invité à créer 30 emplois saisonniers qui seront affectés au service Enfance, Jeunesse et des Sports pour la période des vacances scolaires d'hiver 2009.

Il est également proposé au Conseil Municipal de verser aux stagiaires BAFA une gratification au prorata du temps de présence correspondant à 8 % du plafond horaire de la sécurité sociale fixé pour 2009, soit, pour une formation sur la base de 35 heures hebdomadaires : 254,80 € pour un mois, 127,40 € pour deux semaines et 63,70 € pour une semaine.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

4 - Tableau des effectifs : créations d'emplois saisonniers rémunérés au taux horaire pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.).

N° 2009-018

Pour faire face à une hausse de la fréquentation des ALSH, soit 1685 journées/enfant de plus par rapport à la même période de l'année 2007 et pour respecter les règles d'encadrement des enfants édictées par la Direction de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création de deux emplois d'agents saisonniers pour la période du 5 février 2009 au 2 juillet 2009 inclus.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

5 - Tableau des effectifs : création d'un emploi saisonnier rémunéré au taux horaire pour l'encadrement d'enfants porteurs de handicaps en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.).

N° 2009-019

Afin de compléter les équipes en place et de prendre en compte et de favoriser l'accueil et l'encadrement d'enfants porteurs de handicaps, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création d'un emploi saisonnier au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et intervenant en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour la période du 5 février 2009 au 2 juillet 2009 inclus.

Adopté à l'Unanimité.

6 - Classes de découverte et classes de nature : indemnités des personnels enseignants - année 2009.

N° 2009-020

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte et classe de nature au cours de l'année 2009 dans la limite de 21 jours par année scolaire

La somme pour travaux supplémentaires est fixée pour 2009 à 20,03 €/jour.

Pour l'année 2009, le budget prévisionnel s'élève donc à 4.084, 67 €.

Adopté à l'Unanimité.

7 - Mise en concurrence du contrat d'assurances des risques statutaires du personnel des collectivités souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG).

N° 2009-021

Compte-tenu des avantages que présente pour la collectivité une mise en concurrence commune effectuée par le Centre Interdépartemental de Gestion, établissement public auquel la collectivité est affiliée, notamment en ce qui concerne les conditions tarifaires et les garanties pour lesquelles l'expertise de la collectivité sera sollicitée, le Conseil Municipal est invité à déléguer au CIG la consultation pour l'étude des garanties contre les risques statutaires énoncés dans la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

Il est proposé de reconduire à l'identique ce contrat sur la nature des risques garantis. Comme précédemment, le Conseil Municipal peut indiquer, parmi ces risques, ceux qu'il prend à titre optionnel, se réservant ainsi la possibilité de confirmer ses choix, ou d'y renoncer, en fonction des résultats de la consultation

Adopté à l'Unanimité.

V - ASSAINISSEMENT COMMUNAL

1 - Contrôle de la conformité du raccordement des installations privées d'assainissement aux réseaux publics.

Contribution due par les propriétaires : établissement des tarifs.

N° 2009-022

Par délibération n° 2002-204 du 19 Décembre 2002, a été instaurée une contribution due par les propriétaires pour le contrôle de leurs raccordements privés aux réseaux publics d'assainissement.

Ce contrôle est réalisé par la Commune par le biais d'une entreprise spécialisée, à l'occasion de la création d'un branchement, de la vente d'une propriété ou pour toute autre demande spécifique, et ce afin de respecter les dispositions de la loi sur l'eau.

A compter du 1^{er} Janvier 2009 et compte-tenu de la conclusion d'un nouveau marché avec un prestataire privé spécialisé en vue de la réalisation de ces contrôles, il y a lieu de fixer les nouveaux tarifs de la contribution réclamée en contre partie aux propriétaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs relatifs à la contribution due par les propriétaires pour le contrôle des raccordements privés aux réseaux publics d'assainissement.

9 Abstentions
Adopté à : 30 Voix Pour

VI - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

1 - Fourniture de matériels électriques, de plomberie, de vitrerie, de quincaillerie, bois et peinture.

Autorisation de signer les marchés.

N° 2009-023

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

VII - BATIMENTS COMMUNAUX

1 - Médiathèque : réalisation du solde de la subvention.

Demande à effectuer auprès de l'État (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC).

N° 2009-024

Par délibération en date du 7 Juin 2004, le Conseil Municipal a sollicité auprès de divers organismes publics, l'octroi de subventions les plus larges possibles dans le cadre du projet de construction du Centre Culturel, dont le coût général avait été estimé à la somme de 12,5 millions d'€ TTC.

Une aide financière globale de 1.056.836,00 € a été attribuée par l'Etat (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC) pour la construction de la Médiathèque.

Afin de permettre de solder cette opération, il convient de solliciter l'obtention du reliquat de subvention soit 316.447,00 €, les locaux de la médiathèque étant achevés et réceptionnés depuis le 21 Février 2008.

Adopté à l'Unanimité.

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE

1 - Convention entre la Ville et le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (C.N.L.R.Q.).

N° 2009-025

La Commune souhaite mettre en place une Régie de Quartier.

Afin de mettre en œuvre cette démarche partenariale, la Ville a sollicité le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ) pour qu'il accompagne l'élaboration du projet et la mise en place de la Régie de Quartier de Villepinte.

Le CNLRQ a la propriété du label « Régie de quartier » et est la seule instance habilitée pour l'attribuer.

Un projet de convention entre la Ville et le Comité National de Liaison des Régies de Quartier a été élaboré. Il a pour objet cette mission d'accompagnement à la mise en place d'une Régie de Quartier à Villepinte.

Le coût total pour la Ville s'élève à 4 800 €, une partie de cette somme étant financée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette mission d'accompagnement et d'autoriser Madame le Maire à désigner un élu en charge du projet.

9 Abstentions
Adopté à : 30 Voix Pour

IX - URBANISME

1 - Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de la Fontaine Mallet.

Bilan de la Concertation.

N° 2009-026

Par délibération n° 2008-106 du 27 mai 2008, le Conseil Municipal de Villepinte a engagé une procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour permettre la réalisation de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de la Fontaine Mallet et a prescrit les modalités de concertation.

Les remarques évoquées lors de la concertation ont donc été intégrées au dossier d'enquête publique.

De façon générale, les habitants et les personnes publiques se sont montrées favorables au projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan de la concertation, préalable à l'approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de la Fontaine Mallet.

Approbation du principe.

N° 2009-027

Pour faire suite à la délibération précédente il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Villepinte permettant la réalisation de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de la Fontaine Mallet.

Cette enquête s'est déroulée du 15 septembre au 16 octobre 2008 inclus.

Le commissaire-enquêteur a émis dans son rapport et ses conclusions en date du 5 novembre 2008 un avis favorable sur le projet.

9 Voix Contre

Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Projet de déclassement d'espaces et parkings du domaine public communal pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de la Fontaine Mallet.

Approbation du déclassement.

N° 2009-028

Par la délibération du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a engagé une procédure de déclassement de tous les espaces et parkings constituant le quartier de la Fontaine Mallet.

Conformément au Code de la Voirie Routière, une enquête publique conjointe avec l'enquête sur la révision du Plan d'Occupation des Sols a également été organisée du 15 septembre 2008 au 16 octobre 2008 inclus.

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport le 5 novembre 2008 et émis un avis favorable sur le projet.

Il est donc proposé d'approuver le déclassement des espaces et parkings du domaine public communal pour permettre la réalisation de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de la Fontaine Mallet.

Adopté à l'Unanimité.

4 - Projet de convention avec l'Agence d'Information sur le Logement (A.D.I.L.).

N° 2009-029

Dans le cadre des actions d'information et de conseil à la population concernant les problématiques du logement, il est envisagé des permanences sur la Commune de Villepinte de l'Agence d'Information sur le Logement (A.D.I.L.)

Les permanences de l'A.D.I.L. sont assurées par un conseiller juriste et touchent aussi bien les locataires que les propriétaires

Elles ont lieu toute l'année sauf durant la période estivale (mi-juillet-mi-août).

La Ville versera pour 2009 une subvention de 2 530 €uros à l'A.D.I.L., soit le coût de onze permanences d'une demi-journée par mois.

Il sera également nécessaire de mettre à disposition un local, une ligne téléphonique, ainsi que d'organiser la centralisation des rendez-vous, afin de répondre au mieux aux demandes formulées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de mettre en place ce service à la population et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

Adopté à l'Unanimité.

5 - Projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine Mallet : Réalisation d'ouvrages, de travaux de voirie et d'aménagement.

Mise à l'enquête publique.

N° 2009-030

Pour répondre aux problèmes et dysfonctionnements du quartier de la Fontaine Mallet, la ville a élaboré un projet de rénovation urbaine et a signé avec l'ANRU et les partenaires associés dont EFIDIS une convention partenariale le 23 septembre 2008.

Le projet prévoit une recomposition complète du quartier et une redistribution importante des espaces extérieurs avec la création de voiries, d'aménagements et d'ouvrages permettant le désenclavement et l'ouverture du quartier sur son environnement. Le coût des travaux est estimé à 8 920 437 €uros.

L'article R 123.1 du Code de l'Environnement soumet à enquête publique tout projet d'ouvrages, de travaux de voirie et d'aménagement dont le coût est supérieur à 1 900 000 €uros.

Cette enquête a pour objet d'informer le public sur les enjeux et l'impact du projet sur l'environnement. Elle permet de recueillir les remarques, appréciations et suggestions du public sur le projet. L'enquête publique est éclairée par une étude d'impact réalisée conformément au décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris en application de l'article 2 de la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

Les modalités de mise en œuvre de l'enquête publique sont définies aux articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'Environnement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prescrire une enquête publique pour répondre aux exigences de l'article R 123.1 du Code de l'Environnement.

Adopté à l'Unanimité.

X - JEUNESSE

1 - Convention d'attribution de chèquiers lecture aux structures agréées CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) dans le cadre de l'opération «Lire-Ecrire-Grandir en Seine Saint Denis».

N° 2009-031

La Caisse d'Allocations Familiales soutient financièrement l'atelier d'accompagnement scolaire mis en place par la commune de Villepinte dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

La CAF reconduit pour l'année scolaire 2008-2009 l'opération "Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis" à laquelle la commune est invitée à participer.

Cette participation permet à l'ensemble des inscrits fréquentant régulièrement l'atelier d'accompagnement scolaire de recevoir un chéquier à leur nom d'un montant total de 50 Euros, pour acquérir des ouvrages personnels.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la participation de la commune à l'opération "Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis" et à autoriser le Maire à signer la convention d'attribution de chèquiers-lecture.

Adopté à l'Unanimité.

XI - ENFANCE - EDUCATION

1 - Adoption d'une nouvelle définition du quotient familial.

N° 2009-032

Les bases du quotient familial en cours ont été posées il y a plus de douze ans.

Or, les données socio démographiques et socio économiques sur lesquelles elles sont basées ont beaucoup évolué au cours des douze dernières années (augmentation du nombre de familles monoparentales et recomposées, développement du travail en intérim et précaire, arrivée d'une

population en très grande précarité souvent en situation d'entrée illégale sur le territoire français et logée dans des conditions difficiles...)

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter de nouvelles bases et par souci de simplicité, de fiabilité et d'égalité, il est proposé d'adopter les bases du quotient familial de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Adopté à l'Unanimité.

XII - ASSURANCES

- 1 - Avenant n° 1 au marché 07 MP 03, lot n° 1 : Dommages aux biens.**
Régularisation de prime.

N° 2009-033

Les marchés prévoient donc la prime de régularisation afin de tenir compte de l'évolution des critères (patrimoine et effectifs) en cours d'exercice.

Cette régularisation ne peut intervenir qu'après écoulement de l'exercice concerné.

LOT N° 1 : DOMMAGES AUX BIENS

Le montant total de la prime de régularisation pour l'année 2008 s'élève à 297,91 € T.T.C. soit une majoration de 0,19 %. La prime définitive s'élève à 154.422,55 € T.T.C.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant de régularisation de prime.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

- 2 - Avenant n° 1 au marché 07 MP 03, lot n° 3 : Flotte automobile.**
Régularisation de prime.

N° 2009-034

Dans la logique de la délibération précédente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de régularisation de prime concernant le lot suivant :

LOT N° 3 : FLOTTE AUTOMOBILE.

La régularisation s'effectue sur la base des mouvements intervenus durant l'année écoulée (insertion et retrait de véhicules) tout en tenant compte de l'état des sinistres communaux ainsi que de l'évolution de l'indice SRA.

L'état du parc automobile pour l'année 2008 est de 13 retraits, de 15 entrées soit une augmentation du parc communal de 2 véhicules pour un total de 139.

Le montant de la présente régularisation pour l'année 2008 s'élève donc à 324,54 € T.T.C., soit une réduction de 0,54 %. La prime définitive s'élève à 59.725,65 € T.T.C.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

XIII - COOPERATION DECENTRALISEE

- 1 - Attribution de deux subventions exceptionnelles au titre de l'exercice 2009 au Secours Populaire Français et au Secours Catholique pour venir en aide aux victimes de Gaza.**

N° 2009-035

Attachée aux principes d'humanisme et de solidarité, concernée par la souffrance et la détresse des populations civiles de Gaza, la municipalité a souhaité répondre à l'appel de deux associations humanitaires qui l'ont sollicitée ces derniers jours par courrier pour l'attribution d'une aide d'urgence.

Il s'agit du Secours Populaire Français, dans le cadre de l'opération "un avion pour Gaza" et du Secours Catholique.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien à ces deux associations présentes sur place et à Villepinte, en attribuant une subvention de 1 000 €uros à chacune.

Adopté à : 29 Voix Pour
Unanimité des suffrages exprimés.

Les conseillers Municipaux de l'Opposition n'ont pas souhaité prendre part au vote.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 0 HEURE 10 MINUTES
le 05 FEVRIER 2009.

VU PAR NOUS MAIRE DE VILLEPINTE
POUR ETRE AFFICHE LE 11 FEVRIER 2009
CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L.2121-25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VILLEPINTE, le 09 Février 2009

Le Maire
Conseillère Générale

Nelly ROLAND IRIBERRY